

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout : j'appuie le bon : je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 17 MARS, 1850.

No. 48.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

## LA PRESSE EN CANADA.

En Angleterre, aux États-Unis et en Canada, la liberté de la presse existe dans toute sa plénitude. Les avantages qui résultent de cette liberté sont incalculables ; parfois cependant, entre les mains de la canaille cette liberté dégénère en licence, et sans un courage surhumain le journaliste honnête briserait sa plume. La liberté de la presse a attiré l'attention de tous les législateurs, mais dans aucun pays, le caractère privé des citoyens n'est mieux à l'abri des attaques auxquelles peuvent la faire servir des hommes sans cœur, sans foi, sans principe et sans honneur, que dans le pays où elle est le plus fortement baillonnée. En France où la liberté de la presse n'est tolérée que pour encenser l'empereur, la liberté civile est inattaquable : chacun répond devant la loi, de ses paroles, de ses écrits et de ses actes. Le nom de l'auteur doit suivre l'œuvre. Il s'en suit de là, qu'avec la liberté politique doit joint le sujet anglais et la liberté civile qui abrite le citoyen français, un peuple serait heureux autant qu'il est possible de l'être en politique.

Que n'en est-il ainsi en Canada ! Alors, l'homme de talent ne serait pas obligé, pour mettre sa personne et son honneur à l'abri des attaques poissardes d'une meute de vauxiens qui barbouillent plutôt qu'ils n'écrivent, de couvrir sa plume de l'anonyme !

Tous les jours, de jeunes mais brillantes intelligences abandonnent l'arène politique, parce que la boue que leur jette les goujats de la presse les décourage plus que les blessures faites par une plume ennemie mais vaillante. En effet comment l'homme de cœur pourrait-il se résoudre à salir sa plume en frappant ces êtres qui, trop lâches pour combattre en face et poitrine découverte, se cachent pour couvrir de boue des écrivains dont ils ne sont pas même dignes d'essuyer la chaussure ?

Cependant, quelques écrivains plus décidés tiennent tête à l'orage, et font face aux barbets lancés par le gros de la meute qui se cache pour se point recevoir les coups. D'autres plus patients accueillent avec un silencieux mépris les aboiements de la race.

Pourtant, la Presse ne fut pas toujours ce qu'elle est aujourd'hui. Autrefois, les ques-

tions y étaient bien discutées de la manière la plus véhémente ; mais jamais la polémique ne dépassait les bornes de la vie publique des combattants. Aujourd'hui, on n'aurait pu l'on effleure les questions les plus vitales, et l'on ne s'occupe qu'à calomnier l'écrivain, et à l'attaquer dans sa vie privée : on ne combat plus les abus, mais on couvre de boue les personnes. Les abonnés ne sont plus spectateurs d'une discussion politique entre gentillhommes, mais d'une chicanne de poissards. Et l'on appelle cela, la liberté de la Presse ! Quelle infamie ! C'est de la licence ou plutôt quelque chose qui n'a point de nom, mais qui dégrade ceux qui s'en servent d'une manière aussi révoltante.

Nous avons lu les anciens journaux français du pays, nous avons remarqué surtout dans *Le Libéral* des articles des plus violents ; mais si, par fois, le style de nos devanciers suintait l'écume, jamais le cœur ne se revoltait à la lecture de leurs écrits.

On ne peut certe pas en dire autant de certains journaux dont les allures nécessitent qu'une loi sévère mette un frein à leurs excès. On en est rendu au point de voir des individus dont la parole serait sillée en public mais dont les écrits, aussi obscènes que stupides, publiés sous l'anonyme, répandent la boue et la calomnie sur tous ceux qui leur portent ombrage.

Pour faire cesser ce système de calomnier basement, il faut, tout en permettant la discussion de toutes les questions d'intérêt public ; obliger chaque écrivain à prouver ce qu'il avance dès qu'il en est requis en justice, ou au moins à signer ses écrits. De cette manière, les calomniateurs qui sont toujours lâches, abandonneront l'arène et le journalisme sera épuré.

## LES COMPTES PUBLICS.

Nous terminons, aujourd'hui, cette partie des comptes publics qui concerne le département des travaux publics. Si l'espace ne nous en ait pas fait défaut, nous l'aurions publié tout au long ; néanmoins, nous croyons en avoir publié assez pour prouver que le département des travaux publics, et particulièrement le bureau de Pierre Gauvreau, qui en dépend, n'est qu'une espèce de tanière où la corruption politique engloutit les dépenses que l'on dit être faites pour des améliorations publiques. Les contradictions les plus stupides, les mensonges les plus impudents que l'on rencontre dans les ré-

ponses d'Alleyn et de Begly, prouvent à l'évidence, la vérité de notre avancé.

En lisant ces lignes, Pierre Gauvreau redira, sans doute, que nous n'avons encore frappé que les *petites cordes* ! Il est vrai que pour des hommes ordinaires, la publication des comptes publics eut été un fer rouge appliqué sur leur front d'hommes publics, mais Pierre Gauvreau, le valet de Baby, le cabaleur-en-chef d'Alleyn, Simard et Dubord est plus exigeant. Eh ! bien, patience, maître Pierre, sous peu, nous publierons d'autres données qui cette fois, toucheront la *grosse corde*.

## RECLAMATION.

Monsieur le rédacteur.

En annonçant d'une manière incorrecte, dans votre dernier numéro, la mort de Rosinante, vous nous avez causé, à la mémoire de ma pauvre bête et à moi, un dommage considérable ; mais puisque le mal est commis, il vous reste, au moins, le pouvoir de le réparer en insérant la rectification suivante :

Mon cheval n'est point mort d'une indigestion de foin causée par la senteur d'une boîte de pilules, mais d'une attaque de patriotisme forcé ! Je lui parlai si souvent et si longtemps de ma *tisane indépendante* qu'elle eut la langue toute *tricolore*. Voilà pourquoi Rosinante, qui me comprenait si bien, mourut en me disant un dernier adieu par un dernier coin d'œil, *sapristi d'tonnerres !*

Docteur Rossor.

## UNE BATAILLE DE.....JUGES.

Les juges de la *cour d'appel* sont en dispute, pour savoir si le juge Caron a droit d'agir comme juge après avoir été nommé codificateur. Sir Hyppolyte Lafontaine et l'honorable Aylwin prétendent que non ; les honorables juges Duval et Caron disent, oui. Il s'en suit de là que Sir Hyppolyte fronce le sourcil, comme autrefois Jupiter sur l'Olimpe ; que le juge Aylwin est rouge de colère ; que le juge Duval frappe du pied, et que le juge Caron penche la tête. Puis pour ajouter le grotesque au sérieux, George Etienne Cartier, qui a mis ces quatre juges dans une position à ne point rendre justice ou à la rendre *illégalement*, et à se faire les épaules de pitié ! Pourquoi, par exemple, le premier ministre n'a-t-il pas déclaré

qu'il voulait passer à travers la loi et les avocats?

Franchement la position prise par George Etienne Cartier vis-à-vis du juge en chef Lafontaine et ses collègues, ressemble à celle de l'impudent en face du sage, George Etienne Cartier mettant sa main chétive sur le bras redoutable de la justice, c'est le petit chien qui vient troubler par ses jappements le majestueux terre-neuve qui, s'il n'en avait pitié, le torrasserait d'un coup de patte.

N. B. Depuis que cet article est écrit, nous avons appris que le juge Meredith consentait à accepter la place vacante de cinquième juge de la cour d'appel qu'il avait refusée. Nous craignons que le juge Meredith ne soit la victime de quelque machination de Cartier.

Nous verrons.

LE MAIRE LANGEVIN,  
ce n'est pas de la petite bière!

Décidément le maire Langevin est le véritable apôtre de la tempérance. Nous voyons que par une résolution proposée en parlement, il voudrait imposer une taxe sur les vendeuses de petite bière! S'il ne lui arrive aucun malheur, cet homme va devenir une des gloires du pays. La loi du Maine en a produit bien d'autres. Il est vrai que les stimulants étaient plus actifs.

On espère néanmoins qu'à la prochaine session, monsieur Langevin l'homme à qui nous devons le chemin du Nord, proposera d'imposer une taxe sur tous ceux qui boient de l'eau de Paquetduc.

RÉVÉRENCE.

Deux soleils ne peuvent se regarder, dit-on souvent.

L'autre jour ce n'étaient point deux soleils mais deux yeux superbes qui en ce regardant faillirent allumer la guerre entre deux citoyens.

Le docteur Rousseau et monsieur Marois, marchand de livrets, se rencontrèrent dernièrement.

— Eh bien, docteur, il paraît que *L'Observateur* vous dédie ses articles les plus doux!

— *Suprستي d'tonnerres!* vous n'avez aucun droit d'être jaloux! Vous êtes assez bien servi.

— Dieu merci, je ne puis me plaindre.

— Ici monsieur Marois fit un clin d'œil.

— Le docteur Rousseau l'imita.

— Monsieur Marois renouvella.

— Le docteur Rousseau eut à une justification; et en faisant un beau clin d'œil à monsieur Marois:

— Voulez-vous vous moquer de moi!

— C'est bien vous qui vous moquez de moi!

— On ne pouvait déjà plus compter le nombre de clin d'œil que se faisaient les deux champions.

— Si je prends mon mortier, reprit le doc-

teur Rousseau, je l'emplirai jusqu'à la gueule de... pillules.

— Si je ramasse tous mes livrets, répliqua monsieur Marois, je vous les lance par la tête.

Des paroles on allait, peut-être en venir aux coups, quand survint le conseiller Rhéaume qui réconcilia les deux adversaires en disant: "Pour un regard de travers, ne vous égorgez pas mes good fellow cé tisannes!" (citizen)

TROIS DANS UNE CAGE.

Lettre de monsieur G. H. Simard  
au rédacteur de *L'Observateur*.

Monsieur le rédacteur,

Si ma position ne change pas, je vais mourir d'inquiétude. Je suis entre deux feux. D'un côté la *Chambre de Commerce de Québec* dont je suis le vice-président compte sur mon patriotisme pour promouvoir les intérêts de nos concitoyens; d'un autre côté, le ministère a besoin de mon vote pour subsister encore quelques mois, quelques semaines qui sait, peut-être seulement quelques jours, quelques heures. C'est si drôle dans ce drôle de monde! comme dit M. Taché. Ma position est vraiment critique. Sans la certitude que je vendrai au Grand Tronc, par l'entremise de Cartier, plusieurs centaines de pelles, de pioches, etc. etc., je serais certainement le premier à proposer un vote de non-confiance. Mais dans la position où je me trouve, avec ma part des 15,000 votes je dois parler deux et voter deux pour le ministère. C'est ce qui explique pourquoi je supporterai les vœux unanimes du bureau de commerce de Québec pourvu toujours que cela ne fasse point dommage au gouvernement! De tels principes méritent récompense. Aussi le ministère doit-il pour prix de ma servilité, m'exposer, avec Alley et Dubord, dans une cage, près du trône de l'orateur. La gratification ne me plaît pas, mais enfin, si je n'ai point la sainteté de Daniel dans la fosse aux lions, j'aurai au moins, la consolation de fraterniser avec mes deux collègues moutons comme moi.

G. H. SIMARD.

Vraie copie.

ÉPIGRAMME.

Aux pieds du premier ministre \*

Un gros serpent se glissa

Et fortement le piqua.

— Quel affreux sinistre!

— Du tout: le serpent creva!

BONNE NOUVELLE!

Le maire Langevin n'a pu obtenir du parlement que les limites de la cité fussent agrandies. On a compris que cet homme était l'agent d'une clique de spéculateurs

\* Cartier.

égoïstes, et non l'envoyé des citoyens de Québec; et que le but de ces annexionnistes n'était pas d'agrandir la ville mais bien de se procurer les moyens d'obtenir des Baring de nouvelles sommes dont l'intérêt eut été payé avec de nouvelles taxes! En un mot, ce projet d'annexion était un moyen d'avoir plus de taxes inutiles et onéreuses.

LA RUCHE LITTÉRAIRE.

Après une suspension de deux années, cette utile et intéressante production vient de reparaitre à Montréal. Si l'on en juge par le miel qu'on y trouve dans le dernier numéro, aujourd'hui comme autrefois, la Ruche ne manque pas d'abeilles industrieuses. Il y a surtout un article sur la langue française et la nationalité canadienne par H. E. Chevalier qui est au-dessus de tout éloge. De pareils écrits raniment et étonnent les cœurs canadiens-français. La Ruche paraît au commencement de chaque mois. Monsieur H. E. Chevalier en est le rédacteur-en-chef et monsieur G. H. Chénier l'éditeur propriétaire. Messieurs Vogeli et Ossaye ont bien voulu écrire comme collaborateurs.

Le prix de cette brochure est de \$2 par année.

— Nous avons reçu le numéro 7 du tome XI de *L'Agriculteur* qui comme toujours se recommande par l'excellence de ses articles agronomiques.

— Nous avons reçu, aussi, *Le Pirate du Saint-Laurent*, par monsieur H. E. Chevalier. N'ayant pas eu le temps de lire cet ouvrage nous en remettons l'appréciation à un prochain numéro.

Ce volume sort des presses de monsieur John Lovell: c'est tout dire.

— Un autre élégant volume intitulé *Recueil de chansons canadiennes et françaises* nous est parvenu. Monsieur John Lovell en est l'imprimeur-éditeur.

Le prix de l'ouvrage est d'un écu.

UN VRAI TYPE MINISTERIEL.

"Vendredi dernier, les membres du bureau de commerce se sont assemblés pour prendre en considération le nouveau tarif de monsieur Galt. Il y eut unanimité pour condamner certaines dispositions du plan financier de l'inspecteur général. Monsieur Simard, comme les autres, se prononça très fortement contre certains droits exorbitants et ruineux pour le commerce.

"Très bien, dit alors quelqu'un, nous avons donc droit d'espérer, monsieur Simard, qu'en votre qualité de vice-président et de représentant du commerce, vous supporterez les vœux unanimes du bureau de commerce. Oh oui! répondit monsieur Simard, pourvu toujours que cela ne fasse point dommage au gouvernement actuel. C'est-à-dire, dit un interlocuteur, que vous êtes disposé à sacrifier les intérêts commerciaux à l'existence passagère du gouvernement! Je veux,

répliqua monsieur Simard, maintenir le gouvernement! Ces dernières paroles furent étouffées par des rires sarcastiques et monsieur Simard, resta tout pénaud devant cette manifestation, ironique, sanglante de l'opinion de tous ses confrères marchands.

« Telle est, lecteurs, la mesure de l'indépendance du député ministériel et *mercantile*. En tel fait, que nous donnons pour véridique, parle bien haut! Il nous rappelle, cette réponse naïve d'un certain dentiste: « Comment voulez-vous, disait-il, que je vote contre monsieur un tel, je lui ai arraché une dent, tout dernièrement. » Et nous, nous disons, comment voulez-vous que monsieur Simard vote contre le gouvernement, celui-ci lui entretient la dent creuse, et son plus vieux *Baby* lui doit aussi son riche *atelier*, posé celui-là d'après le procédé De-guerne, qui aujourd'hui est en prison, c'est-à-dire au moyen d'un *palais* fait avec une espèce de ciment *patenté*. Ainsi, rien de surprenant si la corporation et le public se font dévorer à si belles dents par l'heureuse et indépendante famille! — *Le National*.

Voici ce que nous lisons dans un excellent article qui est paru, dernièrement sur le *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Que les admirateurs *quand-même* du *ministère-par-jur* lisent et se cachent s'ils ne peuvent rougir de leurs actes.

« Nous tenons aussi pour certain que si le ministère subsiste, près de quatre cent mille louis seront ajoutés à la dette pendant les douze ou dix-huit mois prochains, pour les accommodations du gouvernement. Quatre cent mille louis pour les deux capitales, quatre cent mille louis pour l'abolition de la tenure, quatre cent mille louis au Haut-Canada pour égaliser le dernier paiement et probablement un peu plus de quatre cent mille excéderont les dépenses ordinaires de revenu! Où sera la fin?

« Si nous en croyons ces calculs, la banqueroute viendra avant le déplacement des chambres de Québec, à Toronto ou à Ottawa, à moins que la population canadienne et instruite au milieu de laquelle il vivra, exerçant une influence sur les actes du ministère, ne le force à faire les économies que l'état de nos finances et notre dette d'à peu près neuf millions, lui commanderont. »

### LA CORPORATION.

9 mars 1859.

Une copie de l'acte d'incorporation de la cité tel qu'amendé est présenté.

Trois rapports sont présentés par le président du comité de Paqueton et tous trois sont adoptés.

Le contrat pour excavations dans la rue Saint-Denis (sur le cap) est donné à un nommé Corrigan pour la somme de \$252.

Un autre contrat pour excavations dans le quartier Montcalm est donné à un nommé Kelly. Un autre contrat pour le même

objet dans Saint-Roch est donné à un nommé Laberge. Trois soumissionnaires avaient proposé pour avoir ce dernier ouvrage. Kelly pour \$1,892; Laberge pour \$3,353; Cummins pour \$3,699.

Le rapport du comité du passage est adopté, et le règlement est sanctionné. Désormais, la traversée entre Québec et la Pointe-Lévi se fera de quart d'heure en quart d'heure. Un vapeur traversera aussi trois ou quatre fois de Québec à l'Isle d'Orléans.

Il est présenté au conseil un certificat du trésorier de la cité par lequel il appert que cet employé a par devers lui \$10,000 destinées au fonds d'amortissement.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

L'hon. monsieur Moore présente une pétition de l'hon. John Young et autres, demandant qu'un acte soit passé pour incorporer une compagnie pour la construction d'une ligne de télégraphie transatlantique depuis la côte américaine, par le Groënland, les îles Faro et Shetlands, à la Grande-Bretagne.

L'hon. col. Prince introduit un bill pour amender la loi pour l'admission des procureurs du Haut-Canada, et permettre aux candidats de faire une partie de leur stage en Angleterre. Lu une première fois.

Deuxième lecture du bill pour les licences de tavernes, par l'hon. monsieur Armand.

En réponse à l'hon. monsieur Patton, l'hon. monsieur Vankoughnet annonce qu'aucunes nouvelles *aventures*, n'ont été sanctionnées depuis le 1er janvier dernier; et, en réponse à monsieur Simpson, il ajoute qu'il croit qu'une promesse a été donnée depuis cette date, qu'un certain montant de *débentures* qui doivent être émises par la cité de Québec, seraient sanctionnées par le gouvernement.

Le bill relatif au divorce de monsieur McClean, est aussi lu pour la troisième fois, cinq membres seulement votent contre.

Le bill amendant l'acte relatif à l'enregistrement des *débentures* municipales est lu pour la troisième fois.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Monsieur Lemieux présente un bill pour amender la loi protégeant les passagers sur les bateaux à vapeur.

En réponse à monsieur Bureau, monsieur Cartier dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'offrir à la concurrence l'impression des statuts révisés pour le Haut et le Bas-Canada.

En réponse à monsieur Fortier, monsieur Rose dit que le gouvernement avait l'intention de continuer, aussitôt que le temps le permettrait, les travaux sur le chemin Taché.

Monsieur McKellar fait motion qu'on nomme un comité pour s'enquérir du fonctionnement de la loi relative aux pêcheries.

Après une discussion, messieurs Cimon,

Chapais, Price, Beaubien, Cauchon, A. P. Macdonald et Carling sont nommés comme devant former tel comité.

Sur motion de monsieur Langevin la chambre reçoit le rapport du comité sur les résolutions autorisant la ville de Québec à percevoir certaines taxes.

La chambre se forme en comité sur le bill autorisant les notaires dans le Bas-Canada à recevoir la clôture des inventaires.

Monsieur Cayley donne avis qu'il proposera que la question de l'état du trafic et de la dépression commerciale existant dans la province, soit référée au comité des banques.

Les estimés et comptes publics sont déposés.

Le bill pour faciliter la constitution de sections du bureau du Bas-Canada, et le rétablissement des chambres de notaires dans les districts judiciaires du Bas-Canada, nouvellement constitués, est considéré en comité.

Le bill pour la consolidation des statuts du Canada est lu une seconde fois.

Le bill pour rappeler un note pour perfectionner le mode d'obtenir la preuve, dans le cas d'élections contestées est lu une seconde fois.

Aujourd'hui, après une tentative infructueuse pour faire ajourner la chambre, parce que c'est le mercredi des Cendres l'hon. monsieur Cartier dit, en réponse à l'hon. monsieur Lemieux, que le gouvernement n'a pas l'intention de nommer un inspecteur des écoles pour le comté de Charlevoix, en place de monsieur Cimon, M. P. P.

Monsieur Brown introduit un bill pour exempter du service du dimanche les employés de canaux et de bureau de poste.

Après que différents rapports sont ordonnés, il est permis à monsieur Brown de placer sur la liste des avis de motion, sa motion de non-confiance.

### NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE—Les ministres ont annoncé, le 25 février, dans le parlement anglais, qu'il y avait quelque raison d'espérer que les troupes autrichiennes et françaises évacueront Rome bientôt. Ces déclarations seraient très propres à fortifier les espérances de paix.

Les estimés de la marine ont été soumis au parlement qui a voté une addition de force de 7,000 hommes et de 26 gros bâtiments à vapeur.

Le gouvernement britannique a offert une indemnité de £3,000 par voyage à la ligne de Galway.

FRANCE—Les rumeurs de guerre continuent leur train; néanmoins le départ pour Vienne de lord Cowley, l'ambassadeur anglais à Paris, dans un but avoué de conciliation, augmente les espérances de paix.

Le correspondant à Paris du *Herald* de Londres déclare, lui, que la guerre est si

bien décidé que l'on a déjà désigné le corps d'armée qui doit ouvrir la campagne, et que le ministre de la guerre a reçu ordre de préparer le plan des opérations; on dit même que les représentants des cours étrangères à Paris ne croient plus à la solution pacifique des questions en litige.

Le gouvernement envoie à Lyon des munitions en quantités immenses.

Tous les régiments de la garde impériale ont été munis de carabines minié d'après le nouveau système.

AUTRICHE—Le correspondant de *Vimes* dit que le comte Buol croit encore en la paix, mais que l'empereur, ayant une opinion différente, se prépare à une vigoureuse défense.

### NOUVELLES DIVERSES.

—Lundi 7 mars, le feu a consumé la propriété de madame Weir, située sur le chemin de la Petite-Rivière. En peu de temps, l'étable la remise et la maison furent complètement brûlés.

Le juge Meredith a accepté la charge de juge de la cour du Banc de la Reine.

—L'honorable Joseph Bourret, juge de la cour de recorder de Montréal, est mort samedi dernier.

—Un journal anglais d'Ontario *The Union* annonce que les préparatifs préliminaires pour ériger les édifices publics du gouvernement vont avoir lieu immédiatement.

—Les journaux du Haut-Canada annoncent que la détresse règne dans cette partie de la province.

—Nous lisons dans le *Vindicator* que des ordres ont été donnés de réparer *Spencer-Wood*.

### MINUTES ET DELIBERATIONS DU COMITE PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

Mercredi, 14 juillet 1856.

MEMBRES PRÉSENTS: — Messieurs Dubord, Foley, Hogan, White, Somerville, Ferrer, Le Boutillier, Chapais, Simard et Cameron.

Monsieur Foley est appelé au fauteuil.

Monsieur Fiset est appelé et interrogé.

(Par monsieur Foley.)

Question — Savez-vous quelque chose à propos des papiers égarés? — J'ai vu beaucoup de papiers qui se rattachent aux affaires de monsieur Baby, comme des contrats, des comptes pour le transport des provisions, et plusieurs autres, mêlés à des documents d'une autre nature, rester sur la table de monsieur Beglay et dans son bureau pendant deux mois de suite, et lorsqu'on

avait besoin de quelque document, il fallait quelquefois chercher pendant deux jours avant de pouvoir le trouver. Monsieur Hanel et moi étions ordinairement chargés de les chercher.

Monsieur Begly est appelé, et son interrogatoire est continué par monsieur Dubord.

Question — Voulez-vous recourir à la question 984, à propos de la somme payée pour le steamer *Doris*; regardez ce compte courant, 22 septembre 1856, et dites comment vous expliquez la différence qui existe entre cette entrée et les autres d'une semblable nature? — Je suppose que cela était pour quelque service spécial, mais non pas pour payer la perte du navire. Ce compte est fait par le teneur de livres, et non par moi. Je n'interviens pas lorsqu'il fait ses états.

(Par monsieur White.)

Question — Pouvez-vous fournir les détails de l'item "Phares, steamer *Doris*," 22 septembre 1856 s'élevant à \$4 125? — Je les fournirai.

Question — Regardez aussi au compte courant de 1857, 16 juin, qui est dans les termes suivants: "Balance sur le *Doris*, \$600;" pouvez-vous dire pour quel service cette somme a été payée? — J'examinerai les livres et fournirai les détails.

Question — Pouvez-vous fournir tous les détails et les items pour services rendus par les steamers appartenant à monsieur Baby, qui ont été employés depuis que monsieur Baby est employé par le gouvernement? — Je suppose qu'ils sont dans le bureau, sous la garde du teneur de livres. Je tâcherai de les faire soumettre.

Question — Combien de temps avez-vous occupé la maison de monsieur Baby, dont vous avez parlé hier? Quand l'avez-vous quittée? — Je l'ai occupé pendant environ six mois.

(Par monsieur Dubord.)

Question — Hier, vous avez promis de donner une liste des noms des contre-mâtres, du temps pendant lequel ils ont été employés, et de leur salaire; quand pourrez-vous la donner? — Aussitôt qu'elle sera préparée.

Question — Savez-vous s'il a jamais été destitué quelque surintendant pour avoir donné des estimations frauduleuses à monsieur Baby? — Pas que je sache.

Question — Savez-vous s'il a jamais été destitué quelque surintendant pour n'avoir pas donné à monsieur Baby des estimations surchargées, ou des estimations telles qu'un surintendant consciencieux ne pouvait pas les certifier? — Je n'en ai jamais eu connaissance.

Question — En soldant les comptes pour les différents phares construits dans le bas du golfe Saint-Laurent, et pour les quais construits par monsieur Baby, a-t-il jamais été renvoyé quelque chose à un arbitrage; ou les estimations de monsieur Gauvreau ont-elles toujours été faites à la satisfaction de monsieur Baby? — Je ne sache pas qu'il y ait jamais eu d'arbitrage. J'ai entendu

dire qu'il se propose de demander une nouvelle rénumération pour les phares.

(Par monsieur Somerville.)

Question — Dans le compte produit, il paraît y avoir une balance de £ 18,000 due par monsieur Baby; comment cette somme a-t-elle été payée, en surplus à monsieur Baby? — Monsieur Baby a reçu une avance pour l'aider à construire des steamers de remorquage en fer, de la même manière que monsieur Allan, à la condition qu'il donnerait une hypothèque sur les navires.

### CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Vous me permettrez s'il vous plaît de faire quelques remarques sur un sujet aussi important que celui de l'aérostation qui mérite sans doute l'attention du génie mécanique.

Monsieur La Montain (ou La Montagne) Américain, fait dit la chronique, beaucoup d'efforts pour perfectionner le système actuel des ballons aérostatiques; mais pense-t-il aller contre le vent, quand il compte sur l'élement pour faire un voyage en Europe? Que des courants d'air, le promènent sur l'Océan, combien de temps ne lui faudra-t-il pas, s'il est assez heureux pour revoir la terre. Ce n'est pas suivant moi avec un de ces ballons, qu'on effectuera le passage de l'Atlantique, mais avec le feu ou l'électricité; sans ces éléments là, point de succès.

En effet, n'est-il pas étrange, qu'on veuille dominer le vent, lorsqu'on compte seulement sur lui pour agir. Que fait un voilier sur la mer quand il n'a pas la brise? il reste stationnaire ou les courants l'entraînent dans une direction opposée souvent à celle qu'il tenait auparavant. On voudrait voguer contre le vent aujourd'hui quand on ne prend pas le moyen de lui résister; c'est illogique.

Tous ces hommes riches qui désirent un changement, du progrès, dans cette navigation, feraient beaucoup mieux d'employer leur argent ailleurs, s'ils ne peuvent faire plus que les Montgolfier. Il est temps il me semble, qu'on cesse de les singer.

MICHEL PARENT.

Monsieur le rédacteur,

Je me rappelle avoir vu sur le *National* du 1er février une correspondance signée 'Un démocrate,' lequel promettait de livrer sous peu un travail sur les idées et les hommes depuis '49. Comme ce travail est vivement attendu me permettez-vous de me servir de votre journal pour prier 'Un démocrate' de vouloir bien nous dire si l'on doit toujours s'attendre à la susdite publication.

HONORÉ C.